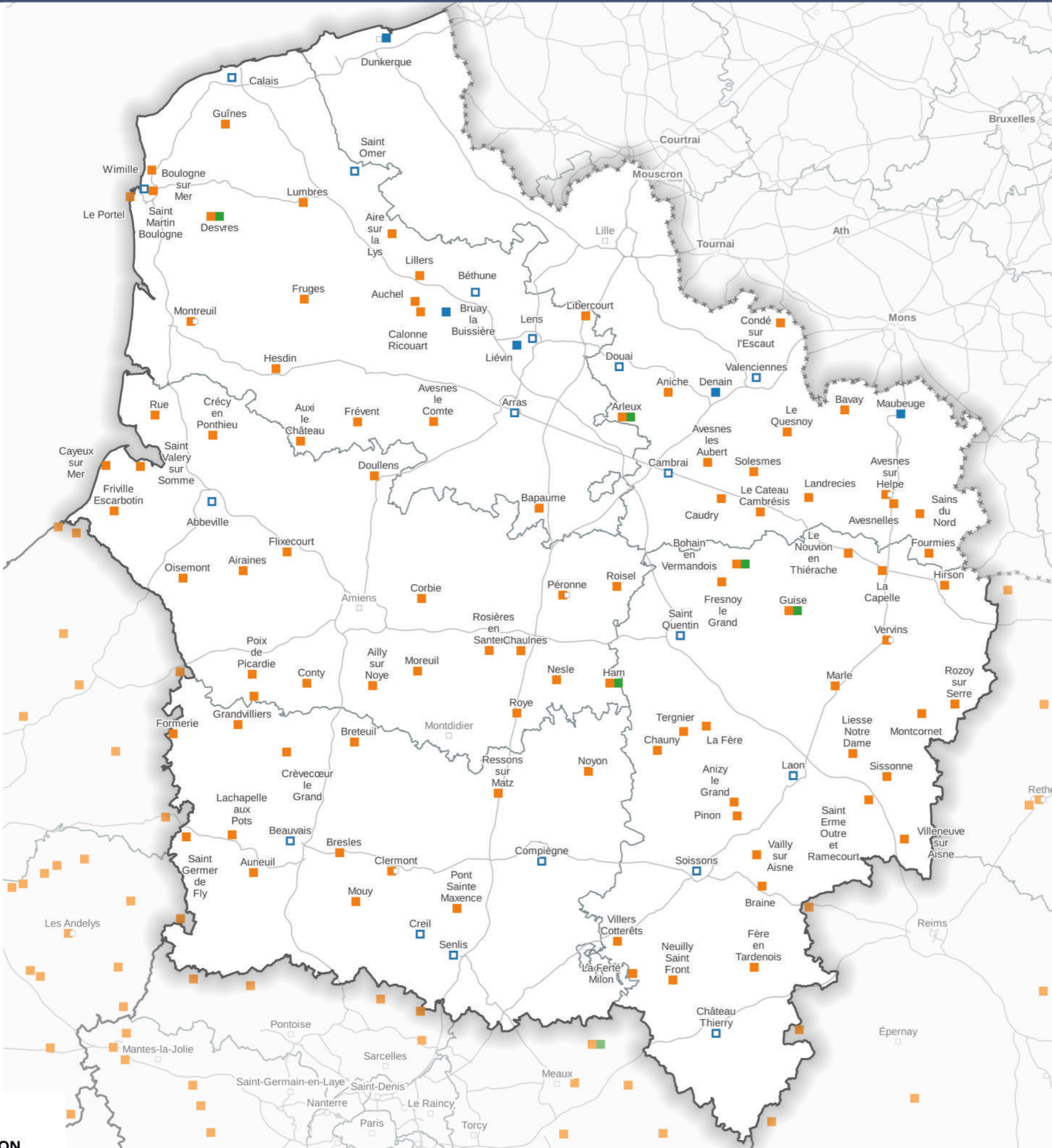


ATLAS DE L'AMÉNAGEMENT DES HAUTS-DE-FRANCE



Habitat et ville durable



- Action coeur de ville
- Petite ville de demain
- Centre bourg

Administratif

- Commune
- ▭ Limite départementale
- ▭ Limite régionale
- - - - - frontière nationale
- Réseau routier principal

Action Coeur de Villes

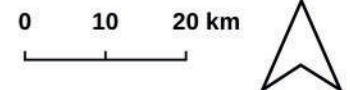
Ces villes sont sources de dynamisme économique, patrimonial, culturel et social, mais elles connaissent parfois des difficultés d'attractivité, de logements dégradés ou de vitalité commerciale. Pour répondre à ces problématiques, le ministère a lancé, en décembre 2017, le plan Action cœur de ville pour revitaliser les villes moyennes. Lancée auprès des 222 villes bénéficiaires du programme Action Coeur de Ville, « Réinventons nos Coeurs de Ville » est une initiative du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, afin de faciliter l'émergence de projets et de programmes urbains innovants en centre-ville, adaptés aux marchés et aux besoins locaux, favorisant la transition écologique et l'inclusion sociale, et valorisant le patrimoine architectural, paysager et urbain dans les coeurs de ville.

Petites villes de demain vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

Centres bourgs

Desvres, Arleux, Bohain-en-Vermandois, Guise, Ham, ces communes font parti des 54 lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt "centres-bourgs" en France, pour une durée de 6 ans. Cette démarche est conduite par les ministères de la cohésion des territoires, de la transition écologique et énergétique, des Outre-Mer et de la culture. L'objectif étant de dynamiser l'économie des bassins de vie ruraux et périurbains, en développant des activités productives et résidentielles mais aussi améliorer le cadre de vie des populations, en offrant notamment des logements de qualité et un meilleur accès aux services de proximité et accompagner la transition écologique des territoires et limiter l'artificialisation des sols liée à l'étalement urbain.

Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD
 Données sources :
 Action Coeur de ville (ACV) - octobre 2019
 Centres bourgs (<http://www.centres-bourgs.logement.gouv.fr>) - 2020
 Petites villes de demain (01/2021)
 Fonds de plan :
 © IGN ADMIN EXPRESS ®
 © IGN ROUTE 500 ®
 Date de réalisation : 01/02/2021
 Réf. : 20-009-L





- 📍 EcoQuartiers label 1
- 📍 EcoQuartiers label 2-3-4

Administratif

- Commune
- Limite régionale
- Limite départementale
- Frontière nationale
- Territoire artificialisé
- Réseau routier principal

La démarche ÉcoQuartier, portée par le Ministère de la Transition écologique, favorise de nouvelles façons de concevoir, construire et gérer la ville durablement.

Un ÉcoQuartier est un projet d'aménagement qui intègre les enjeux et principes de la ville et des territoires durables.

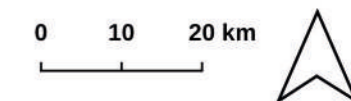
Label 1 - L'ÉcoQuartier en projet : les élus et leurs partenaires signent la charte pour le projet concerné.

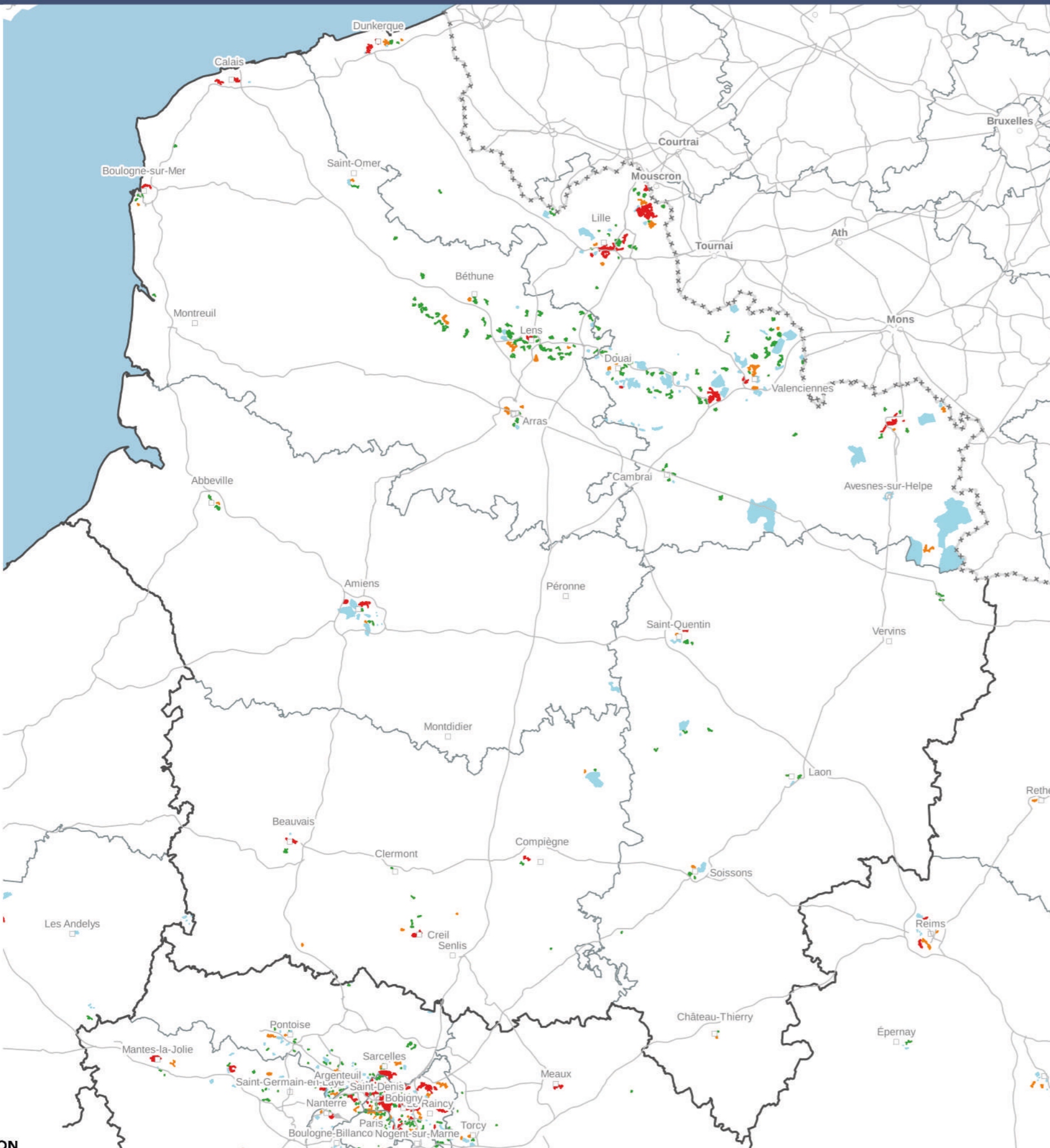
Label 2 - L'ÉcoQuartier en chantier : Une fois les études achevées et le chantier engagé, une expertise du projet est réalisée pour vérifier la conformité du projet à la charte. Les conclusions de cette expertise sont débattues avec la collectivité et ses partenaires, afin d'ajuster si nécessaire les suites du projet.

Label 3 - L'ÉcoQuartier livré : une fois le chantier terminé, une expertise du projet est réalisée pour vérifier la conformité avec la charte.

Label 4 : trois ans après l'obtention du label étape 3, la collectivité mesure la tenue de ses engagements dans le temps, la façon dont les usages projetés ont été appropriés par les usagers du quartier. Par ailleurs, elle présente également la façon dont les pratiques d'aménagement ont évolué au sein de la collectivité, au-delà du périmètre opérationnel du quartier.

Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD
 Données sources : QPV : Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) 23/01/2018
 Fonds de plan :
 © IGN ADMIN EXPRESS ®
 © IGN ROUTE 500 ®
 GEBCO
 CORINE Land Cover 2018 - (EEA)
 Date de réalisation : 24/12/2020
 Réf. : 20-009-L





Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

- Quartier d'intérêt national
- Quartier d'intérêt régional
- Non retenu au NPNRU

- Quartiers de veille active

Administratif

- Commune
- Limite régionale
- Limite départementale
- Frontière nationale
- Réseau routier principal

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 comporte un volet relatif à la réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville. Basée sur un critère unique, celui du revenu, la méthode retenue pour l'identification des quartiers prioritaires en France métropolitaine, elle repère les zones de concentration urbaine de populations à bas revenus à partir d'un quadrillage fin de ces territoires.

Les quartiers de veille active

"Les quartiers qui relèvent, au 31 décembre 2014, d'un zonage de la politique de la ville et qui ne présentent pas les caractéristiques d'un quartier prioritaire de la politique de la ville à compter du 1er janvier 2015 font l'objet d'un dispositif de veille active mis en place par l'Etat et les collectivités territoriales." Les zones urbaines sensibles (ZUS) et les quartiers en contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) qui ne sont pas remplacés par les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), sont placés sous le dispositif quartier de veille active (QVA) à condition que leurs contours ne soient pas attenants à ceux des quartiers prioritaires de la politiques de la ville.

Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD

Données sources :

QPV : Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) 23/01/2018

QVA : Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) 15/03/2019

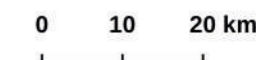
Fonds de plan :

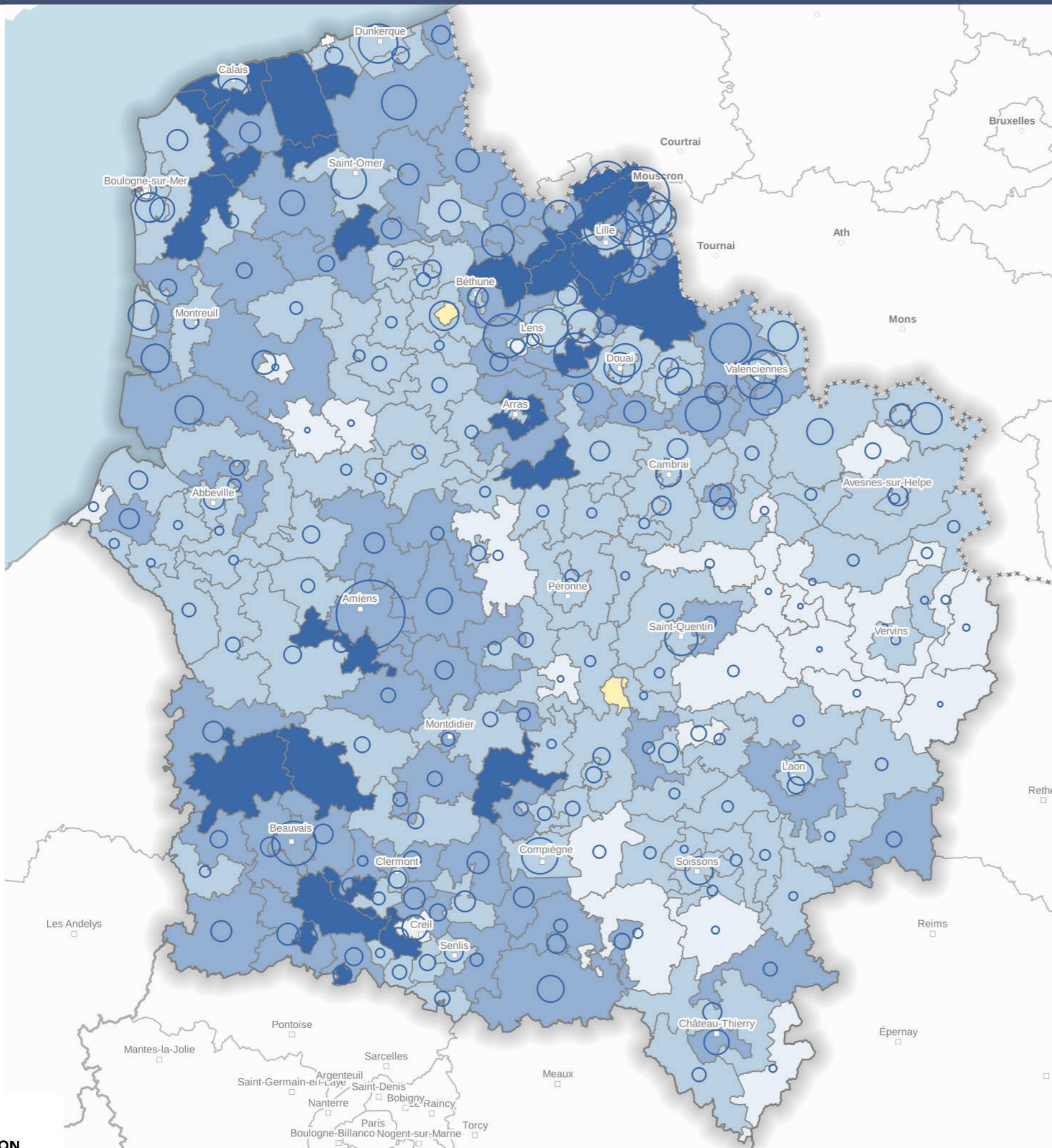
© IGN ADMIN EXPRESS ®

© IGN ROUTE 500 ®

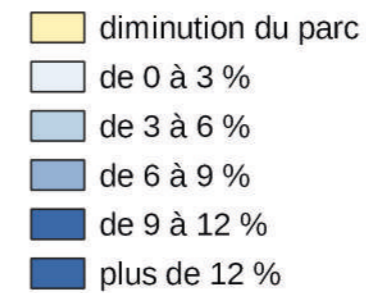
Date de réalisation : 01/02/2021

Ref. : 20-009-L

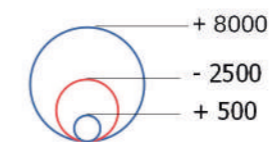




Evolution du parc de logements entre 2009 et 2015



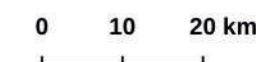
Variation du nombre de logements entre 2009 et 2015

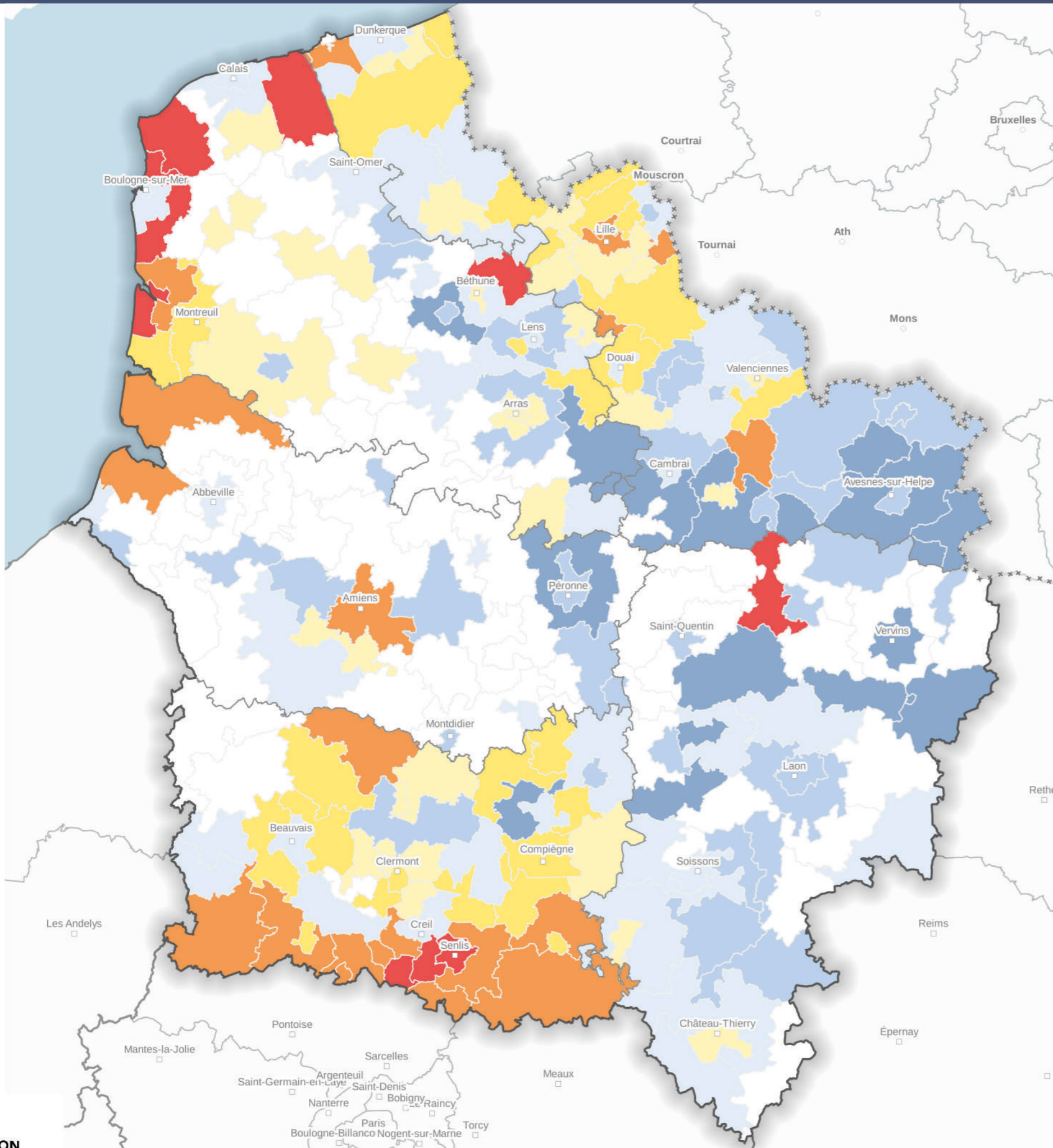


Administratif

- Commune
- Limite régionale
- Limite départementale
- Frontière nationale

Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD
 Données sources : FILOCOM 2009 et 2015
 Fonds de plan : © IGN ADMIN EXPRESS ®
 © IGN BD CARTO ®
 Date de réalisation : 08/10/2020
 Réf. : 20-009-L





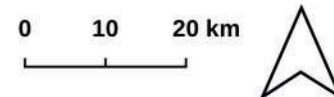
Prix médian des appartements anciens entre 2011 et 2015 en euros constants, base 2010

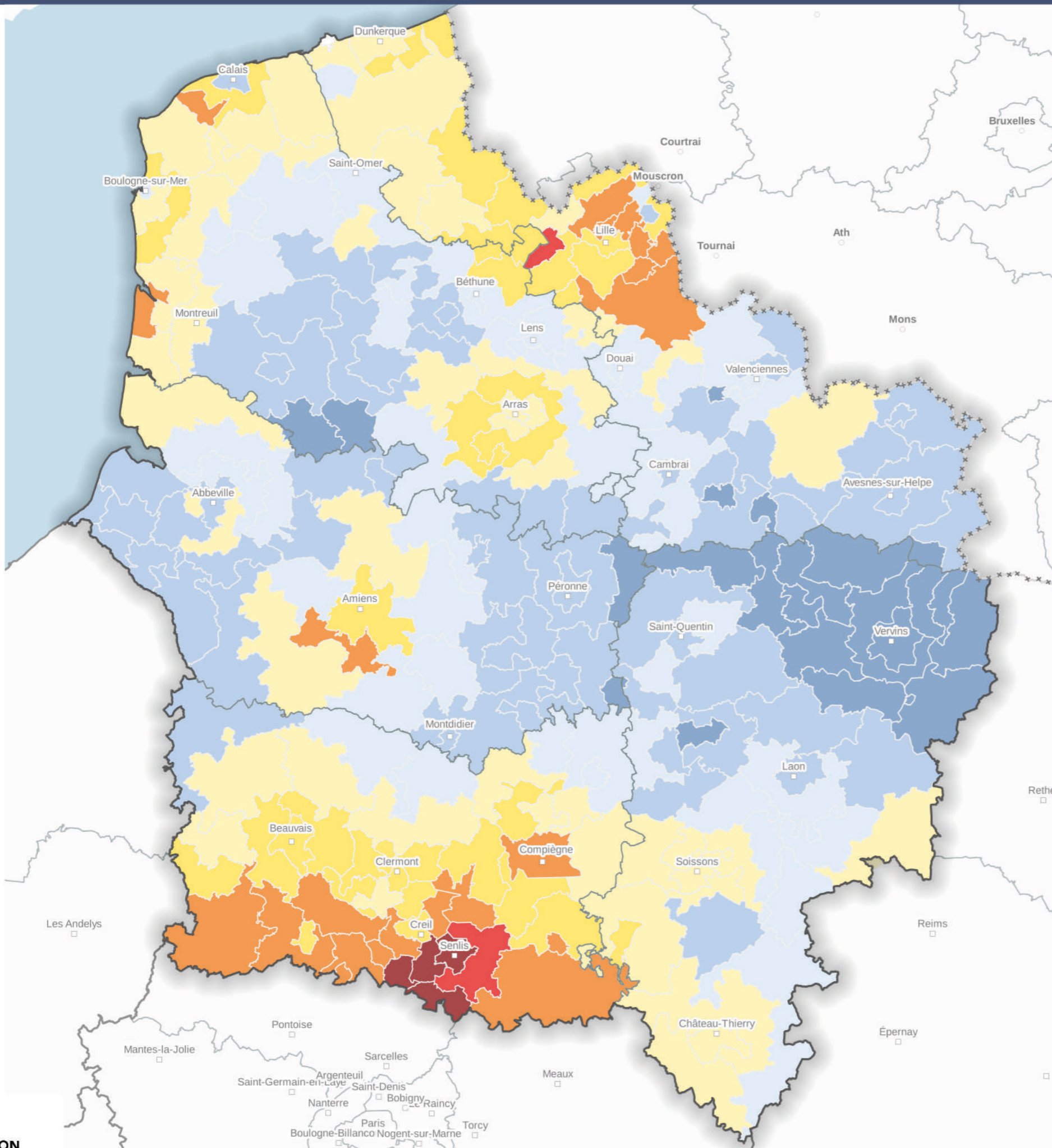
- données non disponibles
- moins de 700 €/m²
- de 700 à 1200 €/m²
- de 1200 à 1500 €/m²
- de 1500 à 1800 €/m²
- de 1800 à 2200 €/m²
- de 2200 à 2800 €/m²
- plus de 2800 €/m²

Administratif

- Commune
- Limite régionale
- Limite départementale
- Frontière nationale

Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD
 Données sources : DVF 2011 - 2015
 Fonds de plan : © IGN ADMIN EXPRESS ®
 © IGN BD CARTO ®
 Date de réalisation : 08/10/2020
 Réf. : 20-009-L





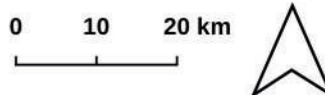
Prix médian des maisons anciennes entre 2011 et 2015 en euros constants, base 2010

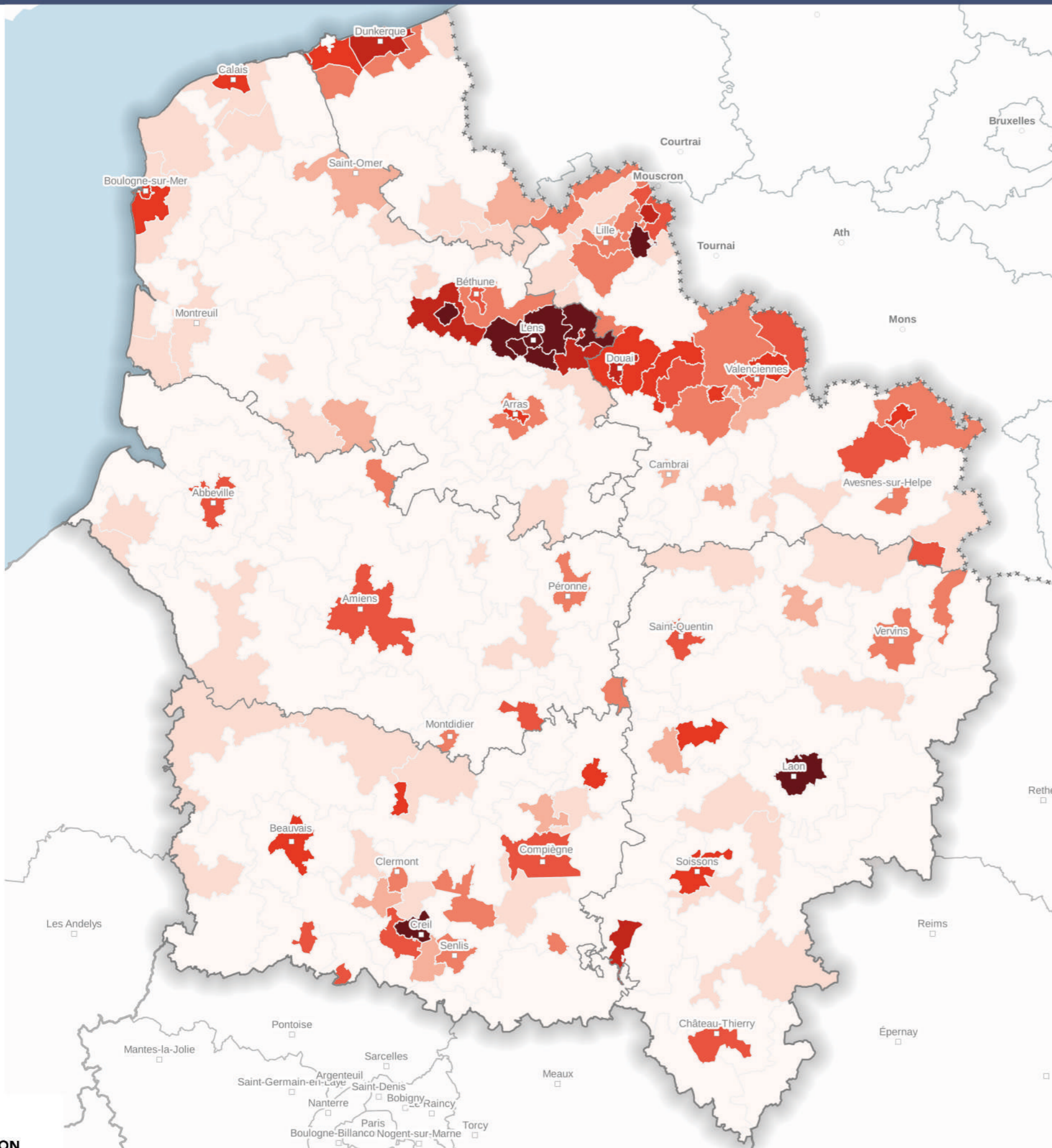
- de 60500 à 85000 €
- de 85000 à 110000 €
- de 110000 à 130000 €
- de 130000 à 150000 €
- de 150000 à 180000 €
- de 180000 à 230000 €
- de 230000 à 280000 €
- de 280000 à 340000 €

Administratif

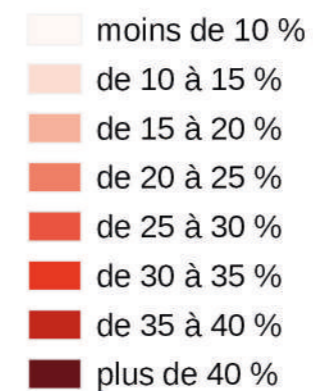
- Commune
- ▭ Limite régionale
- ▭ Limite départementale
- ××××× Frontière nationale

Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD
 Données sources : DVF 2011 - 2015
 Fonds de plan : © IGN ADMIN EXPRESS ®
 © IGN BD CARTO ®
 Date de réalisation : 23/07/2020
 Réf. : 20-009-L





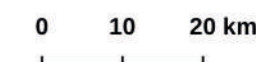
Part des logements HLM dans la commune

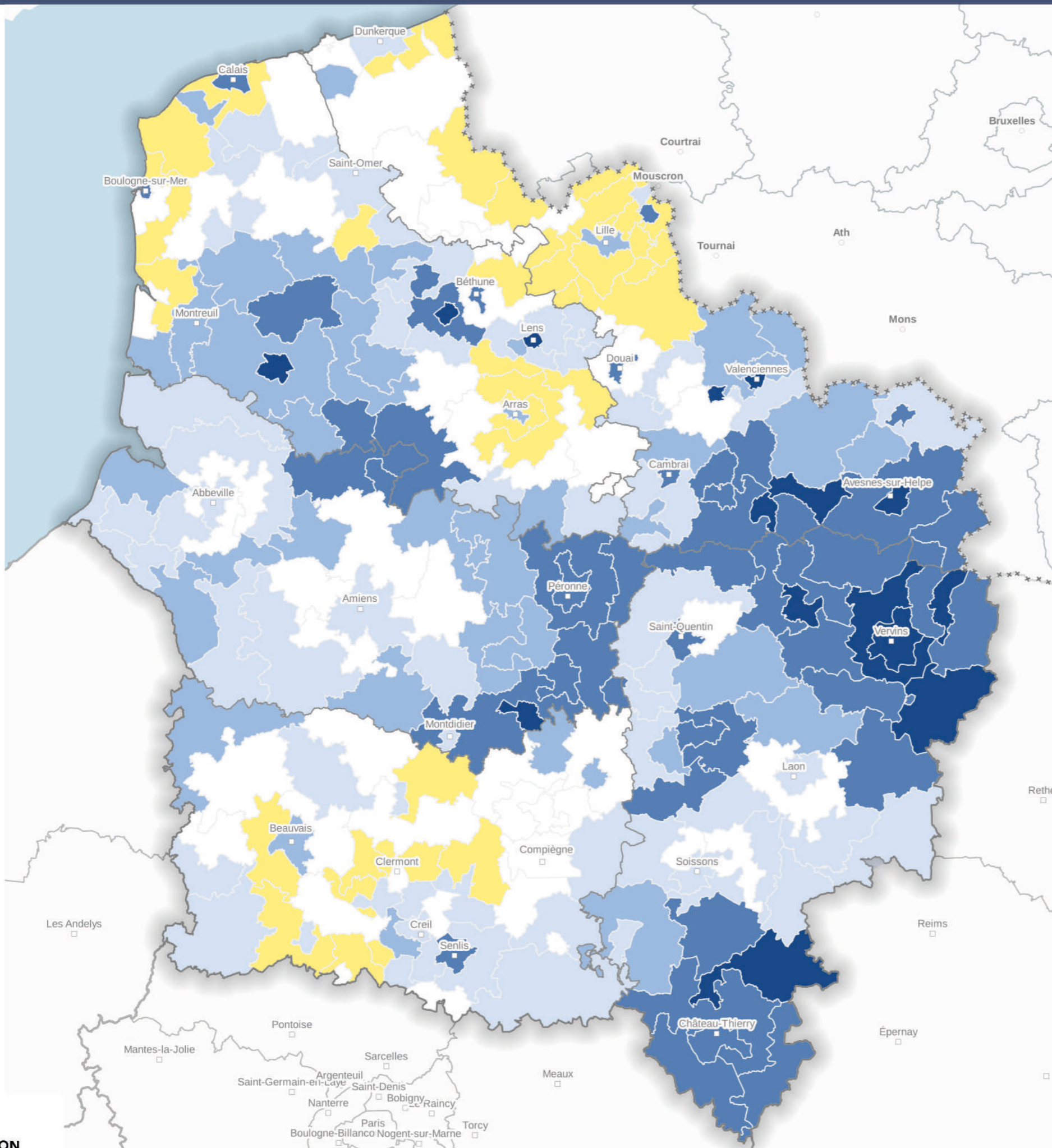


Administratif



Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD
 Données sources : RPL 2016 et FILOCOM 2015
 Fonds de plan : © IGN ADMIN EXPRESS ®
 © IGN BD CARTO ®
 Date de réalisation : 08/10/2020
 Réf. : 20-009-L





Taux de logements vacants de plus d'un an en 2015

- moins de 3 %
- de 3 à 4 %
- de 4 à 5 %
- de 5 à 6 %
- de 6 à 8 %
- plus de 8 %

Administratif

- Commune
- Limite régionale
- Limite départementale
- Frontière nationale

Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD
 Données sources : FILOCOM 2015
 Fonds de plan : © IGN ADMIN EXPRESS ®
 © IGN BD CARTO ®
 Date de réalisation : 08/10/2020
 Réf. : 20-009-L

0 10 20 km

